

MARIE-ANNE FRISON-ROCHE OU LA PASSION DE PENSER LE DROIT

Il est d'usage dans la presse de rattacher un portrait à l'actualité récente. En droit de la régulation, l'actualité est permanente. Marie-Anne Frison-Roche en sait quelque chose puisqu'elle travaille depuis des années sur ce sujet. Portrait d'un professeur de droit atypique qui observe et analyse l'une des mutations les plus intéressantes de notre système juridique.

Officiellement, Marie-Anne Frison-Roche enseigne le droit à l'IEP de Paris. Mais il ne faut pas s'y tromper. La réduire à cela serait faire fi de l'essentiel. Ceux qui la connaissent savent le feu exceptionnel qui l'anime. Son nom figure sur tant de programmes de colloques, tant d'ouvrages personnels ou collectifs, d'articles, de projets. C'en est à se demander où cette jolie femme blonde d'une quarantaine d'années à la voix cristalline et au sourire engageant trouve l'énergie de travailler autant. Il y en a que cela agace, des esprits chagrins ou grinçants qui murmurent felleusement « Mais en quoi est-elle spécialisée exactement, et au nom de quoi intervient-elle sur autant de sujets ? ». Au nom de quoi ? Mais c'est évident, elle est philosophe et n'est-ce pas le rôle d'un philosophe que de penser l'objet qu'il a choisi d'étudier dans sa globalité, au-delà des clivages théoriques et des querelles de chapelle ? Marie-Anne Frison-Roche pense le droit, celui d'aujourd'hui mais aussi et surtout celui de demain : la régulation. Mais nous y reviendrons.



Marie-Anne Frison-Roche.

Elle reçoit dans son appartement moderne rue Saint Dominique. Les murs blancs sont tapissés de livres, on s'y attendait un peu, mais pas des ouvrages anciens aux reliures de cuir ennoblies de poussière, non, uniquement des livres qui viennent de paraître et presque exclusivement sur le droit. Le salon confortable abrite plusieurs bureaux où travaillent ses collaborateurs. Il y règne une atmosphère studieuse, dynamique et efficace. Bien sûr les universitaires ont l'habitude de travailler chez eux. Mais on sent tout de suite que l'on est bien loin du traditionnel bureau personnel coincé entre salon et salle à manger et réservé à l'occupant des lieux. C'est une mini annexe de l'Université que Marie-Anne Frison-Roche a installée chez elle. Et qui révèle tout de suite sa personnalité. Bien sûr la mode aujourd'hui est aux vacances et à l'art de vivre, il est de bon ton de montrer que l'on distingue sa vie privée — riche — de sa vie professionnelle — souvent ennuyeuse.

« Ah bon », répond-elle simplement quand on lui fait observer la place que sa vie d'universitaire semble prendre dans sa vie tout court, « mais je ne cesse jamais de penser, une réflexion d'un de mes étudiants, un article que je viens de lire et immédiatement j'ai besoin de réfléchir, les gens ne font pas ainsi ? », interroge-t-elle un brin mutine. Et puis immédiatement la belle mécanique intellectuelle se met en marche, la voici qui déjà analyse, décortique une question au demeurant bien banale et qui ne méritait pas tant d'honneur. C'est donc vrai, rien ne peut la faire cesser de penser.

Mais au fait comment en est-elle arrivée là ? « Au début je voulais être juge. Il y avait un conseiller à la Cour de cassation dans ma famille et puis cela me paraissait la meilleure façon de concrétiser la justice ». L'observation est inattendue. Généralement les adolescents qui veulent défendre la justice rêvent de devenir avocat. Mais il n'est pas de poncif qui survive longtemps face à Marie-Anne Frison-Roche. Quant aux approximations intellectuelles et autres observations de comptoir, elles sont vite corrigées. « Le juge et le juste sont corrélés. Le rôle de l'avocat est de défendre les valeurs démocratiques contre l'État ».

Évidemment, tenter d'écrire un portrait expose à des tâtonnements et autres imprécisions, mais il s'agit d'éclairer une personnalité, de raconter une vie un parcours avec ses émotions, ses hasards et ses incohérences, ce n'est pas une science exacte... Qu'à cela ne tienne, même en racontant son histoire, l'universitaire ne laisse aucune place à l'à peu près. Si l'on parle soyons précis, si l'on analyse tâchons d'être exact.

Elle entre à l'Université de Sceaux en 1978, suit un cursus classique qui la mène à une maîtrise de droit privé. Jusque-là rien que de très ordinaire. Sauf qu'elle attend son premier enfant et qu'elle mène de front un cursus en philosophie où elle découvre la théologie. Sauf aussi qu'elle est particulièrement brillante et attire l'attention de Jean-Denis Bredin. « C'est alors que vous avez renoncé à la magistrature pour choisir l'enseignement ? », lui demande-t-on. « On ne choisit pas de devenir professeur d'Université répond-elle, c'est l'université qui vous choisit et c'est un honneur qui ne se refuse pas ».

Elle rédige sa thèse en droit processuel en trois ans, analyse le principe du contradictoire en matière publique, privée et pénale notamment à la lumière de la théologie. « Lorsque Dieu s'apprête à chasser Adam et Ève du paradis, il leur demande auparavant de présenter leurs arguments. Dieu omniscient n'a pas besoin d'entendre ce que par définition il sait déjà, mais ce faisant il fonde les règles du procès, et pose un principe logique aussi puissant que la logique mathématique ». Elle se présente à l'agrégation sans bien savoir de quoi il retourne ni comment on s'y prépare. C'est l'échec. François Terré la prend alors sous son aile. « C'est le meilleur préparateur qui soit à l'agrégation, se souvient-elle, il a formé des générations de candidats avec un succès jamais démenti ».

La voici nommée à l'Université d'Angers. « J'en garde un excellent souvenir, nous avions le temps de penser et de débattre en toute sérénité dans la salle des professeurs, sous le portrait du doyen Ripert ». Ah penser ! Malgré tout elle demande à rentrer à Paris avant la fin de son contrat. Son objectif ? Intégrer Paris II. « Je n'ai pas eu de poste dans cette Université et j'ignorais alors qu'il fallait poser sa candidature dans plusieurs facultés ». C'est aussi un de ses traits de caractère. Elle n'a pas de temps à consacrer à la politique interne, il faut travailler encore et toujours. Malheureusement la politique est partout y compris dans le saint des saints du savoir.

La voici donc à Dauphine. Elle aurait pu s'égarer au sein des économistes, elle s'y sent au contraire comme un poisson dans l'eau. « J'ai aimé la dynamique de cette Université, la qualité des économistes qui y enseignent et cette ouverture sur le monde en particulier grâce aux liens développés avec l'université américaine ». Elle y reste six ans, six années qui transformeront la philosophe civiliste en philosophe de ce droit économique si peu développé en France. Elle crée avec Martine Lombard un DESS de droit économique qui ouvre aux économistes l'accès au métier d'avocat.

Et Sciences Po alors ? « Un jour, j'ai déjeuné avec le directeur Richard Descoings, quelques heures plus tard il m'a appelé et m'a proposé de rejoindre Sciences Po. J'ai dit oui ». Il y a une admiration réelle dans ses yeux quand elle dit : « C'est un homme extraordinaire ». Elle retrouve à Sciences Po Olivier Duhamel et Renaud Dehousse, au fil du temps les y rejoindront Christophe Jamin, Jean-Bernard Auby, Michel Vivant, Dany Cohen et Marcel Morabito, tous professeurs de droit touchant à leur façon à la matière économique. Elle y fait entrer le droit privé pour la première fois, met en place un master de droit économique, crée la fameuse Chaire de régulation, dans laquelle travaillent de nombreux juristes de Sciences Po et puis aussi un cours sur le droit et la littérature.

Désormais quand on pense régulation, son nom vient immédiatement à l'esprit. Mais pourquoi cet engouement pour une matière qui ne suscite dans les facultés de droit que desintérêt face à un objet bâtardisé et de ce fait inclassable ? « La régulation recouvre un champ interdisciplinaire immense qui englobe la philosophie, la sociologie, l'économie, le droit. On ne peut raisonner en terme de spécialités, c'est le droit de l'avenir qui oblige à se pencher sur les enjeux de gouvernance des marchés, lesquels dépassent la compétence des États, il reste à le fonder ». Ce qu'elle s'emploie à faire avec la passion des pionniers. Une passion communicatrice tant les champs intellectuels nouveaux qu'elle ouvre ainsi donnent

à rêver. Un projet, une envie, une ambition qu'elle n'aurait pas déjà réalisé? « Devenir régulateur pour être au cœur de cette évolution ». Logique !

Vient le moment de la traditionnelle question de fin de CV : à part votre métier, quels sont vos centres d'intérêts ? Elle semble embarrassée... Décidément non il n'y a que le droit. Enfin pas tout à fait. Elle a quatre enfants dont un fils de 24 ans dans les affaires, une fille qui vient d'entrer à l'université de droit et l'incite à se replonger dans l'art du commentaire d'arrêt, un autre fils qui veut entrer aux Beaux-arts et enfin le petit dernier encore au collège et qui se destine à l'étude des dinosaures. Finalement oui, il y a autre chose que le droit, mais pourquoi faudrait-il obligatoirement opposer le travail et la vie alors que, comme se plaît à le répéter François Terré, « Le droit, c'est la vie »...

Olivia DUFOUR